

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 14 juillet 2025

Date de l'annonce publique : 04/07/2025

Date de la convocation des conseillers : 04/07/2025

### Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Carelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reiding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Klinski, Mireille (conseillère), procuration donnée au conseiller STOFFEL.
Absences	1	Excusés : Brix, Nadine (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-07-14 - 7.01	
Point de l'ordre du jour	7.01	
Objet	<b>Confirmation de règlements provisoires de la circulation</b>	

### Le conseil communal,

Vu les règlements provisoires de la circulation à effet limité édictés par le collège échevinal :

Règlement du 2 juin 2025      Limitation de la circulation à Kockelscheuer, parking P+R pour la période du 6 juin au 6 mars 2026.

Règlement du 12 juin 2025      Limitation de la circulation sur le territoire de Roeser, mise en conformité de passages pour piétons pour la période du 16 juin au 16 octobre 2025.

Règlement du 12 juin 2025      Limitation de la circulation au chemin de liaison entre le CR186 et Berchem, pour la période du 24 juin au 24 septembre 2025.

Règlement du 26 juin 2025      Limitation de la circulation au croisement entre la rue Jean Jaminet et rue de Crauthem, Peppange pour la période du 27 juin au 27 septembre 2025.

Règlement du 26 juin 2025      Limitation de la circulation rue de Peppange, Livange pour la période du 5 juillet au 5 octobre 2025.

Considérant qu'en vertu de l'article 5, paragraphe 3, alinéa 5 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques les règlements édictés par le collège des bourgmestre et échevins dans les formes et avec les effets prévus à l'article 58 de la loi communale nécessitent une délibération confirmative du conseil communal ;

Considérant que les règlements provisoires susmentionnés remplissent cette condition ;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié dans la suite ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide      **à l'unanimité des voix**

De confirmer les règlements provisoires de la circulation suivants édictés par le collège des bourgmestre et échevins :

1. Règlement du 2 juin 2025 relatif à la limitation de la circulation à Kockelscheuer, parking P+R pour la période du 6 juin au 6 mars 2026.
2. Règlement du 12 juin 2025 relatif à la limitation de la circulation sur le territoire de Roeser, mise en conformité de passages pour piétons pour la période du 16 juin au 16 octobre 2025.



3. Règlement du 12 juin 2025 relatif à la limitation de la circulation au chemin de liaison entre le CR186 et Berchem, pour la période du 24 juin au 24 septembre 2025.
4. Règlement du 26 juin 2025 relatif à la limitation de la circulation au croisement entre la rue Jean Jaminet et rue de Crauthem, Peppange pour la période du 27 juin au 27 septembre 2025.
5. Règlement du 26 juin 2025 relatif à la limitation de la circulation rue de Peppange, Livange pour la période du 5 juillet au 5 octobre 2025.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 21 juillet 2025

  
**Le 2<sup>e</sup> échevin,**  
Par délégation du bourgmestre du 17 juillet 2025

  
**Le secrétaire communal ff,**